



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 44819

Texte de la question

M. Régis Fauchoit attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la situation des établissements d'enseignement agricole. Le ministère de l'agriculture souhaite encadrer les effectifs de l'enseignement en limitant la hausse à 2 % (circulaire recue, en juin 1996, dans les établissements). Or la rentrée 1996-1997 a vu les effectifs de l'enseignement agricole progresser de 5,8 %. En conséquence, le ministère envisage de revenir sur des décisions de rattrapage du retard mis dans l'application de la loi du 31 décembre 1994. Il souhaite limiter à 2 % l'augmentation de la part du budget consacrée à l'enseignement agricole. Comprendant la nécessité pour chaque ministère de faire des économies, il lui demande si un transfert de fonds du ministère de l'éducation nationale à celui de l'agriculture ne permettrait pas au ministre de respecter ses engagements.

Texte de la réponse

Le total des crédits consacrés à l'enseignement agricole et à la formation professionnelle s'élève en 1997 à 6 138 millions de francs, dont 5 979 millions de francs pour le seul enseignement agricole, ce qui représente une augmentation de + 2,6 % par rapport à 1996. Cette évolution confirme la priorité accordée à l'enseignement agricole. Cependant, il est vrai que la hausse des crédits consacrés à l'enseignement agricole est moins forte que les années précédentes. Au-delà des contraintes budgétaires, cette évolution résulte de la politique de croissance raisonnée des effectifs des élèves de l'enseignement agricole mises en œuvre par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation afin de préserver la bonne insertion professionnelle des élèves de cet enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Fauchoit Régis](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44819

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5720

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1067